

**PROJET DE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 06 Février 2026**

À approuver lors d'une prochaine réunion de conseil municipal

Présents : Mmes SAILLARD Marie-Pierre, SOUCHA Lydia, CHARDON Aurélie et Mrs THERY Jean-Bernard, SAILLARD Fabien, VIENNET Simon, VIENNET Julien, COQUERET Didier, PEREIRA Stéphane

Excusée : M. JEANNIN Vincent (procuration à THERY Jean-Bernard)

Absent : Mme LEFORT Dominique

Convocation du 30/01/2025

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du compte rendu du 04 janvier 2026**
- **Restaurant Le Relais : échanges avec le gérant**
- **Résultats budgétaires 2025**
Perspectives budget 2026
- **Vote des subventions aux associations**
- **Travaux sylvicoles 2026**
- **Servitude de passage parcelle B107 Rue des Fayeux**
- **Convention mise à disposition parcelle marais / EPAGE**
- **Affaires diverses**

1 - Approbation compte-rendu réunion du 04 janvier 2026

Aucune observation, le compte-rendu du 04 janvier 2026 est adopté à l'unanimité.

2 - Restaurant Le Relais

Suite à une demande du gérant, Monsieur le maire a souhaité le faire intervenir en séance du conseil municipal afin d'échanger sur l'activité.

Monsieur MAUGAIN et sa co-gérante expliquent leur souhait d'évoquer leurs difficultés, notamment le coût élevé des charges liées au chauffage et la régularisation des charges locatives réalisée en décembre (eau, assainissement, ordures ménagères, entretien chaudière).

Quand le gérant dit qu'il a demandé un DPE, Monsieur le maire indique que le DPE a été réalisé lors de la signature du bail.

M. Maugain donne un état des charges de son dernier bilan et constate qu'il y a une mauvaise isolation et un problème pour chauffer efficacement les locaux. Il donnera à la commune les documents comptables attestant de cette évolution de charges.

Mme Saillard indique qu'un devis avec une société spécialisée pour nettoyer et régler la hotte a été signé et que le problème d'aspiration d'air devrait évoluer favorablement.

Les gérants admettent que le nombre supplémentaire de levées des poubelles est dû au fait de laisser les poubelles au bord de la route : elles sont donc vidées toutes les semaines...

Monsieur Maugain dit ne plus vouloir investir d'avantage d'argent dans les locaux sans avoir une solution et une garantie pour la réduction des charges locatives.

Plusieurs problèmes sont évoqués : le maire demande pour quelle raison il n'y a pas eu de livraison de fuel et que la chaudière a été à l'arrêt pendant les 2 semaines de fermeture du restaurant. La chaufferie a subi les - 20 ° de début janvier et la tuyauterie a gelé. Il a fallu l'intervention en urgence du chauffagiste pour débloquer la situation. Le maire rappelle que cette responsabilité incombe au gérant et que ces obligations sont inscrites dans le bail. Cette situation est d'autant plus regrettable que le salarié et sa famille occupaient le logement de fonction durant cette période.

Le conseil est conscient que des travaux sont nécessaires notamment l'isolation de la chaufferie et le remplacement de certaines fenêtres.

Un contact sera pris avec le SYDED afin de réaliser un bilan énergétique et définir les priorités à mener en matière d'isolation.

Un électricien installera un variateur sur la hotte.

Le Conseil évoque également la possibilité de dissocier dans le bail, la partie habitation de la partie commerciale, ce qui permettrait au gérant de réduire son coût lié aux charges et cela permettrait à la commune de réaliser les travaux de réhabilitation des étages.

Monsieur le maire propose de prendre l'attache du notaire pour connaître les modalités de rédaction d'un avenant au bail et de contacter des entreprises pour dissocier les réseaux (électricité, chauffage, eau).

Le Conseil redit son souhait de travailler de façon constructive et de voir perdurer l'activité du restaurant.

3 - Résultats budgétaires 2025 et perspectives budget 2026

Monsieur le maire présente les résultats budgétaires 2025 et les excédents qui seront réintégrés aux budgets 2026.

Les budgets 2026 sont en cours de préparation et seront présentés et votés lors de la prochaine séance du conseil municipal.

4 - Vote des subventions aux associations

Le Conseil vote, à l'unanimité, les mêmes montants qu'en 2025 soit

100 € à l'ADMR Lacs et Montagnes du Haut Doubs et à la Fondation du patrimoine

80 € à l'Adapei et au Club du 3^{ème} Age,

70 € à Pour un p'tit plus et Vivre Ensemble,

50 € aux Donneurs de sang, à l'Association des Paralysés de France, à la Banque Alimentaire, à La ligue contre le cancer, Vaincre la mucoviscidose, Au p'tit panier,

Semons l'Espoir, Les restos du cœur , le Souvenir Français, et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers des 2 lacs
40 € au comice agricole de Pontarlier
30 € à la Prévention routière
Et 300 € à l'association communale « Notre Eglise de Malpas » si il y a l'organisation d'un évènement (concert ou autre)
Soit un montant total de 1370 €

Toutes ces sommes seront versées si l'association en fait expressément la demande.

5 - Travaux sylvicoles

L'ONF propose de réaliser des travaux d'entretien de parcellaire dans les parcelles 15-16 et 5 : le conseil décide de faire réaliser ces travaux par l'employé communal.

6 - Servitude de passage parcelle B107 rue des Fayeux

Point sur le dossier de vente de la maison de Mme Gremaud à Monsieur Tyrode : nécessité de donner un droit de passage sur la parcelle communale B35 pour accéder à la parcelle. Accord du conseil.

7 - Convention mise à disposition parcelle marais / EPAGE

Monsieur le maire présente la convention à signer pour la mise à disposition du terrain B 563 pour une surface de 963 m², en vue de mettre en place des actions de gestion conservatoire dans le cadre de Natura 2000 ou un autre programme de restauration des milieux naturels. Le conseil autorise Monsieur le maire à signer cette convention avec l'EPAGE.

8 - Affaires diverses

- Demande de l'association des Aigles pour l'utilisation de la salle de convivialité : accord du conseil pour la gratuité de la salle lors des manifestations.
Pour les photocopies, le conseil décide d'appliquer également la gratuité et demandera à l'association de fournir un carton de ramettes de papier par an.
- Organisation de la tenue des bureaux de vote le 15 mars 2026.
- Point sur le SIVOM Espace Pierre Bichet : Monsieur THERY a été élu président. Une secrétaire a été recrutée pour 3 h / semaine. La mise en place de ce syndicat se fait progressivement.

Le secrétaire de séance
Marie-Pierre SAILLARD



Séance levée à 22 H 30.
Malpas, le 16 février 2026

Le Maire,
Jean-Bernard THERY

